

AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DE LA DETTE SOUVERAINE

Session 2

*WANGA CIBI : DIRECTRICE PRINCIPALE INTÉRIMAIRE
DE LA GESTION DE LA RESPONSABILITÉ
Dialogue sur les Politiques de CABRI sur la
négociation de contrats équitables et équilibrés, 05
octobre 2021*



national treasury

Department:
National Treasury
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

STAY
HOME

SAVE SOUTH AFRICA

TRANSPARENCE DE LA DETTE : PROCESSUS BUDGÉTAIRE



La transparence budgétaire fait référence à la divulgation complète de toutes les informations budgétaires pertinentes, en temps opportun et de manière systématique. Il s'agit d'un concept multidimensionnel qui concerne la clarté, l'exhaustivité, la fiabilité, l'opportunité, l'accessibilité et la facilité d'utilisation des rapports publics sur les finances publiques, ainsi que l'engagement des citoyens dans le processus budgétaire.

En février de chaque année, le gouvernement sud-africain, par l'intermédiaire du ministre des finances, présente son plan budgétaire et, en octobre, son plan budgétaire à moyen terme.

En Afrique du Sud, malgré les progrès remarquables accomplis depuis la création du nouvel État en 1994, la consolidation de la démocratie est un défi permanent. La transparence et la participation budgétaires sont d'une importance capitale pour le développement de la démocratie. Le processus budgétaire actuel, en particulier, ne permet que peu de participation des corps législatifs et du public, et reste à certains égards opaque.

Les développements suivants ont été essentiels à cette transformation considérable du processus budgétaire :

- La nouvelle Constitution, promulguée en 1996, prévoit des mesures spécifiques pour traduire dans la pratique les principes de transparence et de participation.
- En 1997, l'exécutif s'est lancé dans une réforme de la gestion budgétaire dans le secteur public afin d'améliorer la prestation de services. Les réformes sont basées sur une tendance mondiale à une gestion plus orientée vers la performance, y compris la dévolution du pouvoir avec une responsabilité et une transparence accrues.
- L'introduction d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour l'exercice 1998/99 a permis de projeter les hypothèses macro-économiques, les recettes et les dépenses sur deux ans au-delà de l'exercice, illustrant ainsi l'évolution des recettes et des dépenses à moyen terme.

TRANSPARENCE DE LA DETTE : CONSULTATION PRÉ- BUDGÉTAIRE

- L'Afrique du Sud est l'un des cinq pays pilotes qui participent au projet Fiscal Openness Accelerator (FOA) qui a été lancé en 2019 par le Partenariat international pour le budget (IBP) et l'Initiative mondiale pour la transparence fiscale (GIFT). L'objectif global du projet est de renforcer la capacité technique des gouvernements sélectionnés, d'améliorer la transparence fiscale et de soutenir la mise en œuvre d'un pilote de participation publique dans le cycle budgétaire national.
 - Enrichir le processus et/ou la politique budgétaire nationale par des contributions de parties prenantes non gouvernementales et d'autres secteurs pertinents afin de mieux aligner les politiques fiscales du gouvernement national sur les besoins et les préoccupations des citoyens.
 - Améliorer les pratiques et politiques gouvernementales en matière de participation publique et de fermeture de la boucle de rétroaction sur le processus budgétaire (c'est-à-dire assurer la documentation des contributions des citoyens et de la réponse du gouvernement pour une plus grande responsabilité), accroître la réactivité du gouvernement et la responsabilité publique.

L'Afrique du Sud sollicite l'avis du public sur la politique fiscale du pays en particulier :

- Quelles améliorations peuvent être apportées au budget pour relever le défi de la viabilité budgétaire à long terme ?
- Compte tenu des ressources limitées, comment l'Afrique du Sud doit-elle financer ses principales priorités ?

Processus :

- La Trésorerie nationale accepte les soumissions écrites sur les sujets et organise une réunion de consultation publique virtuelle d'une journée pour discuter des idées proposées. Le format en ligne pour la présentation des contributions se trouve sur le lien suivant sur le site de la Trésorerie nationale. Les contributions écrites de trois pages maximum ne peuvent être soumises qu'en ligne.
- Après l'examen des soumissions par la Trésorerie nationale, les parties prenantes sélectionnées pourront être invitées à présenter leur point de vue dans un panel d'orateurs pour la réunion publique virtuelle.

TRANSPARENCE DE LA DETTE : CHAPITRE 7 DE L'EXAMEN DU BUDGET

Mesure	Rôle
Financement du besoin brut d'emprunt des administrations nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Le chapitre 7 de l'examen du budget détaille le besoin brut d'emprunt des gouvernements : • Rapport sur les performances et les projections en matière d'emprunts. • Comment le besoin d'emprunt sera financé, quels instruments seront utilisés et la répartition entre les différents instruments et entre les emprunts nationaux et étrangers.
Repères de risque du portefeuille stratégique	<ul style="list-style-type: none"> - Les repères de risque du portefeuille stratégique du gouvernement permettent de s'assurer que: La structure de la dette est configurée pour minimiser le risque. - Rapport sur la performance par rapport aux critères de risque par instrument de financement. - Rapport sur les risques liés à la stratégie de financement.
Dettes publiques et coûts du service de la dette	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur la répartition et l'encours de la dette publique nationale • Dette publique nationale totale (en pourcentage du PIB, etc.) • Analyse de l'augmentation annuelle de la dette brute des prêts • Coûts du service de la dette du gouvernement national (répartis entre la dette à court terme et à long terme et les estimations à moyen terme)

TRANSPARENCE DE LA DETTE : CALENDRIERS DES VENTES AUX ENCHÈRES

- Publication of the auction calendar which specifies the following:
 - Announcement, auction and settlement dates

REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

Fixed Rate Bond Auction Calendar - 2014/2015

April 2014							May 2014							June 2014							July 2014						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
		1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7			1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30						27	28	29	30	31		

August 2014							September 2014							October 2014							November 2014						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
					1	2		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4							1
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
31																					30						

December 2014							January 2015							February 2015							March 2015						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31								29	30	31				

Auction
Announcement
Settlement
Auction plus settlement

Actual bonds and amounts to be auctioned will be published on announcement dates.
Issued by National Treasury

TRANSPARENCE DE LA DETTE : DÉCLARATION DE LA DETTE

Mesure	Rôle
Site web des relations avec les investisseurs	<ul style="list-style-type: none">- Le site web des relations avec les investisseurs a été mis en place en juin 2011 afin de fournir aux investisseurs institutionnels des informations pertinentes sur, entre autres:- Le Calendrier des adjudications d'obligations, documents de politique générale, données sur le marché, portefeuille d'obligations et calendrier des adjudications.- Encours de la dette publique, tableaux de la dette intérieure- Rapports publiés par les agences de notation et notations historiques et actuelles- Projections du coût du service de la dette du gouvernement national
Rapport sur la gestion de la dette	<ul style="list-style-type: none">- Le Trésor national a publié un rapport annuel sur la gestion de la dette publique de l'Afrique du Sud, dans le cadre de son engagement en faveur de la transparence.- Le gouvernement détient le plus grand portefeuille de dettes d'Afrique du Sud, le rapport sur la dette détaille la manière dont le portefeuille est géré pour garantir que le niveau acceptable du taux de croissance de la dette publique est durable.- Il donne également un aperçu du marché sud-africain et des organismes publics.
Site web du Trésor	Le site Web du Trésor national contient des informations sur les budgets

TRANSPARENCE DE LA DETTE : NÉGOCIATION DES PRÊTS

Conformément à la section 71 de la loi sur la gestion des finances publiques (PFMA), pour laquelle le ministre peut emprunter de l'argent, le ministre peut emprunter uniquement aux fins suivantes :

- (a) Pour financer les déficits du budget national ;
- (b) pour refinancer une dette arrivant à échéance ou un prêt payé avant la date de rachat ;
- (c) pour obtenir des devises étrangères ;
- (d) maintenir des soldes créditeurs sur un compte bancaire du Fonds national de revenu ;
- (e) de régler les conditions monétaires internes si la nécessité s'en fait sentir ; ou
- (f) tout autre objectif approuvé par l'Assemblée nationale par résolution spéciale.

- Le Trésor national, avec l'approbation du ministre des Finances, négocie tous les prêts au nom du souverain.
- Les négociations portent notamment sur les conditions des prêts, le montant, le taux d'intérêt, le délai de grâce, etc.
- Une fois le prêt conclu, un relevé de presse est émis avec toutes les conditions du prêt. Ces informations se trouvent également sur le budget et le document Mtbps.
- Tous les accords de prêt, ainsi que le document de projet et le sont tenus d'être examinés et approuvés par le service juridique avant l'approbation du ministre.

TRANSPARENCE DE LA DETTE : NÉGOCIATION DES PRÊTS

Les prêts de la Trésorerie nationale sont classés en prêts négociables et non négociables.

- Les prêts négociables sont négociables sur le marché primaire et secondaire, comme les emprunts sur les marchés de capitaux nationaux et étrangers.
- Les prêts non négociables sont des prêts non négociables ou transférables tels que les financements reçus des banques multi-développement, des institutions financières internationales dans le cas de l'Afrique du Sud.
- Les prêts non négociables peuvent être basés sur des programmes ou des politiques, comme le prêt NDB Covid 19 et le prêt Sanral SDL dans le cas de l'Afrique du Sud.
- Les prêts sont enregistrés sur un système intégré d'enregistrement et de service de la dette qui gère les informations sur les clients, les instruments financiers, les produits et les règles, le grand livre, le rapprochement, les rapports et la correspondance, les paiements et les transactions.
- Le processus de négociation ne doit pas être considéré comme un événement ponctuel et spécifique à un investisseur, mais plutôt comme un processus continu sur toute l'année qui consiste à fournir des informations précises de manière équitable et accessible.

TRANSPARENCE DE LA DETTE : SUIVI ET RÉVISION DES CONDITIONS DE PRÊT

- Il convient de noter qu'une évaluation détaillée a été réalisée sur les conditions générales (CG) de diverses institutions financières multilatérales. Cette évaluation met en évidence les préoccupations relatives aux CG applicables aux contrats de prêt.
- La principale préoccupation concernant les CG est qu'elles sont souvent défavorables et/ou onéreuses pour l'entreprise d'État emprunteuse. En outre, les CG ont tendance à imposer des conditions défavorables au gouvernement (que le gouvernement soit garant ou non), ce qui a pour effet d'usurper les processus du gouvernement, qui sont soumis à la loi et à la législation.
- L'applicabilité des CG est examinée sur une base ad hoc, ceci afin d'évaluer les risques des conditions de prêt/financement liées au souverain.
- Les financements des institutions financières internationales sont souvent assortis d'une option pour un taux d'intérêt fixe ou variable. Il est donc important que les taux variables, même s'ils peuvent sembler moins chers pour le souverain car ils maximisent le remboursement minimum, soient revus chaque année afin de prendre en compte l'évolution des conditions du marché.

TRANSPARENCE DE LA DETTE : RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

- Le Trésor national (NT) a une stratégie bien établie d'engagement avec les investisseurs nationaux et internationaux. L'objectif des tournées de présentation est de renforcer les relations avec les investisseurs et de les tenir informés des évolutions économiques, fiscales, politiques et sociales du pays.
- Il est essentiel que la communication avec les investisseurs soit régulière. Pendant une crise, les relations avec les investisseurs doivent tenter d'apaiser les craintes. Les investisseurs veulent être assurés que les marchés continueront à fonctionner et que le gouvernement mettra en œuvre des politiques cohérentes et sensées. Il est également nécessaire d'articuler les processus et les politiques que le gouvernement pourrait modifier ou mettre en œuvre en réponse à la crise.
- Il est essentiel que la communication avec les investisseurs soit régulière. Pendant une crise, les relations avec les investisseurs doivent tenter d'apaiser les craintes. Les investisseurs veulent être assurés que les marchés continueront à fonctionner et que le gouvernement mettra en œuvre des politiques cohérentes et sensées. Il est également nécessaire d'expliquer les processus et les politiques que le gouvernement pourrait modifier ou mettre en œuvre en réponse à la crise.
- Pendant une crise, il y a toujours beaucoup d'incertitude. Même si l'évolution de la situation n'est pas optimale, des mises à jour doivent être communiquées lorsque des informations sont disponibles. Une réputation positive de l'émetteur peut être construite pendant une crise. La valeur de la confiance des investisseurs ne doit jamais être sous-estimée.

TRANSPARENCE DE LA DETTE : AUTRES INITIATIVES

Mesure	Rôle
Réunions de groupe/bilatérales avec des investisseurs	<ul style="list-style-type: none">- Les banques nationales et internationales organisent divers engagements avec les investisseurs
Agences de notation de crédit	<ul style="list-style-type: none">- L'Afrique du Sud sollicite les services de notation du crédit souverain de Moody's, S&P et Fitch afin d'obtenir des financements relativement moins chers sur les marchés internationaux des capitaux. Ces agences sont chargées de surveiller, d'analyser et de commenter les performances macroéconomiques et les politiques du gouvernement, ainsi que d'identifier les risques de dégradation que le souverain doit prendre en compte.- Les notations de crédit souverain jouent un rôle important dans la capacité d'un pays à accéder aux marchés de capitaux mondiaux, car elles influencent la perception qu'ont les investisseurs de la qualité de la dette du pays.- Les agences de notation procèdent à un examen annuel de la solvabilité de l'Afrique du Sud.- L'Afrique du Sud continue de solliciter les notations de Moody's, S & P et Fitch.

FIN



national treasury

Department:
National Treasury
REPUBLIC OF SOUTH AFRICA

